

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels*

PREMIÈRE COMMISSION
23e séance
tenue le
mercredi 28 octobre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 23e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

DECLARATIONS SUR DES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT
ET SUITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHEANT (suite)

Déclarations de :

- M. Friedersdorf (Etats-Unis d'Amérique)
- M. Bayart (Mongolie)
- M. Inzko (Autriche)
- M. Nazarkin (Union des Républiques socialistes soviétiques)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/42/PV.23
5 novembre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINTS 48 A 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DECLARATIONS SUR DES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT ET SUITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHEANT

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Conscient du vif intérêt que porte la Commission aux négociations qui se poursuivent entre mon pays et l'Union soviétique, je tiens à informer les membres qu'il a été annoncé aujourd'hui à Washington et à Moscou que le Ministre des affaires étrangères soviétiques, M. Chevardnadze, se rendra à Washington demain pour une nouvelle série de réunions ministérielles avec notre Secrétaire d'Etat, George Shultz. La semaine prochaine, nous tiendrons la Commission au courant des dernières discussions entre nos deux pays, y compris les réunions qui doivent se dérouler cette semaine dans notre capitale.

M. BAYART (Mongolie) (interprétation du russe) : Tout d'abord, je tiens à

dire toute notre satisfaction du fait que les contacts entre l'Union soviétique et les Etats-Unis se poursuivent à un haut niveau gouvernemental, de la visite du Ministre des affaires étrangères Chevardnadze à Washington, ainsi que des résultats positifs des négociations qui ont eu lieu il y a quelques jours à Moscou entre la direction soviétique et M. Shultz, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis. Nous nous réjouissons sincèrement du communiqué selon lequel les principales questions en litige de l'accord sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de courte portée ont été réglées et que cet accord peut d'ores et déjà être préparé et sera prêt à être signé dans un avenir rapproché.

Nous exprimons à nouveau l'espoir qu'à la suite de la conclusion de ce traité les Etats-Unis et l'Union soviétique aboutiront à un accord sur la réduction de 50 % des armements stratégiques offensifs. A ce propos, la Mongolie se félicite des mesures positives adoptées par l'Union soviétique pour aboutir à cet accord et nous constatons avec satisfaction qu'à la suite des récentes négociations de Moscou, les parties ont pu installer un "tremplin" pour le rapprochement de leurs positions. A notre avis, en raison du lien entre les armes stratégiques offensives et les armes défensives, le respect strict et le renforcement du Traité soviéto-américain sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques de 1972 est de première importance.

M. Bayart (Mongolie)

Dans le préambule du Traité, il est dit clairement que des mesures efficaces de limitation des systèmes de missiles antibalistiques contribueraient sensiblement à freiner la course aux armements stratégiques offensifs et à réduire le danger de guerre nucléaire. C'est ce qui explique l'importance universelle du Traité et, comme l'a dit fort justement le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Petrovsky, dans son intervention du 14 octobre, ce document bilatéral fait partie intégrante et inséparable du système du droit international, auquel sont liés les intérêts de sécurité non seulement de l'URSS et des Etats-Unis mais de toute la communauté internationale.

C'est pourquoi nous ne pouvons rester indifférents aux débats auxquels ce Traité continue de donner lieu ni à l'extrême importance de son renforcement et de son maintien. Nous sommes convaincus que le respect scrupuleux de toutes les dispositions du Traité et l'adoption de mesures propres à le renforcer constituent un moyen de freiner et d'inverser la course aux armements sur terre et d'empêcher qu'elle ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique.

Nous ne saurions dissimuler la préoccupation que suscite en nous la déclaration faite par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique selon laquelle il n'a pas l'intention de renoncer à la réalisation de son "initiative de défense stratégique (IDS)". L'orientation évidente de ce programme IDS montre clairement qu'il est incompatible avec le Traité sur les systèmes de missiles antibalistiques.

Nous espérons toutefois que le dialogue en cours entre l'Union soviétique et les Etats-Unis permettra de trouver une solution au problème de la non-militarisation de l'espace. Dès janvier 1985, les deux parties ont convenu que leurs négociations sur les armements spatiaux et nucléaires avaient comme objectif des accords efficaces destinés à empêcher une course aux armements dans l'espace et à arrêter la course aux armements sur terre, une réduction et une limitation des armes nucléaires et le renforcement de la stabilité stratégique.

La situation actuelle exige le renforcement et du Traité ABM et des bases juridiques existantes propres à maintenir l'espace extra-atmosphérique à l'abri des armements. Non couverte par les traités et accords internationaux valides existants, il a toujours la possibilité de déployer dans l'espace des armes antisatellites et d'autres types d'armements qui n'entrent pas dans la catégorie des armes de destruction massive, outre qu'il n'existe aucune disposition relative à l'immunité des objets spatiaux. Ces lacunes et d'autres encore doivent être comblées.

M. Bayart (Mongolie)

La communauté internationale dispose, du fait de l'existence de la Conférence du désarmement, du mécanisme nécessaire à la tenue de négociations sérieuses et substantielles en vue d'empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique. Dans le cadre de cet organe multilatéral de négociation, de nombreux Etats ont proposé plusieurs idées novatrices, des initiatives et des propositions concrètes qui pourraient servir de base à l'ouverture de négociations permettant de régler les questions en suspens.

La Mongolie se félicite de la création, cette année encore, d'un Comité spécial chargé de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Sous la direction compétente de l'Ambassadeur Aldo Pugliese, de l'Italie, le Comité s'est déjà acquitté de son mandat, qui consistait à identifier et définir les interdictions et les limitations existantes et il a également été en mesure d'identifier les problèmes qui exigent l'élaboration d'un nouvel accord ou de plusieurs accords. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut maintenant réorienter les activités du Comité spécial vers l'élaboration de mesures concrètes propres à empêcher l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique, comme l'Assemblée générale des Nations Unies l'a recommandé à maintes reprises dans ses résolutions. Nous sommes convaincus que, cette année encore, l'Assemblée générale se prononcera pour la tenue de négociations en vue de mettre au point un ou plusieurs accords destinés à empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique.

La communauté internationale a maintenant la tâche énorme de maintenir l'espace extra-atmosphérique à l'abri des armements et d'assurer son utilisation à des fins pacifiques, pour le bien de tous. Cette tâche serait facilitée par la création d'une organisation spatiale mondiale. Cette question peut être examinée et réglée dans le cadre des Nations Unies ou dans toute autre instance internationale appropriée.

La tâche principale d'une telle organisation serait de coordonner les activités et d'unifier les efforts des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. De concert avec les mécanismes techniques nationaux elle pourrait, dans la mesure du possible, s'assurer du respect, par les Etats, des dispositions des accords existants et des accords futurs dans le domaine de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Il conviendrait que l'organisation tienne compte des intérêts de tous les Etats, notamment des objectifs et des besoins en matière de développement

M. Bayart (Mongolie)

socio-économique des pays en développement. La réalisation de ces objectifs serait favorisée par la création, avec l'aide des principales puissances spatiales, d'un centre international qui, à la demande de pays en développement, s'occuperait de l'étude et de la mise au point de projets technologiques spatiaux.

Ce centre pourrait comprendre une école de formation de spécialistes et de cosmonautes venant de pays en développement ainsi qu'une base expérimentale pour le lancement d'objets spatiaux. La possibilité du fonctionnement efficace d'un centre de ce type a été prouvée, entre autres, par le programme INTERCOSMOS, auquel participe la Mongolie.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement aura lieu l'an prochain, 10 ans exactement après la tenue de la première session extraordinaire de ce type. En nous préparant à cette session, il convient par-dessus tout de reconnaître que, en ce qui concerne la réalisation des objectifs principaux du désarmement ainsi que les objectifs et les tâches énoncés dans le Document final de la première session extraordinaire, bien peu a été fait jusqu'ici et que, vu l'importance de la question en jeu - la guerre ou la paix -, une nouvelle démarche s'impose, marquée par le sens des responsabilités.

A notre sens, l'objectif principal de la prochaine session sera la préparation d'une base matérielle durable permettant de faire des années 90 la décennie de l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires et non violent.

Les principes directeurs nécessaires à l'adoption d'une telle décision existent. Parmi les initiatives positives présentées par de nombreux Etats Membres des Nations Unies, j'aimerais évoquer le programme soviétique d'élimination complète, par étapes, des armes nucléaires d'ici à l'an 2000. Ce programme mérite une attention particulière du fait qu'il a été élaboré et présenté par un Etat doté d'armes nucléaires. Il s'agit d'un programme réaliste puisqu'il se base sur le principe fondamental de l'égalité et d'une sécurité égale parallèlement à une diminution progressive des niveaux des armes nucléaires, compte dûment tenu des aspects qualitatif et quantitatif des arsenaux existants d'armes nucléaires.

Il faut souligner que cette initiative a été développée et complétée en tenant compte des positions des divers Etats et de l'opinion publique mondiale exprimées dans les propositions de Reykjavik et, ultérieurement, dans celles de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes.

M. Bayart (Mongolie)

La récente Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement fut un événement d'une importance extrême. Elle a réaffirmé la relation étroite entre le désarmement et le développement reconnue par la communauté internationale. Notre évaluation des résultats de la Conférence se trouve énoncée dans la déclaration commune que les pays socialistes ont faite à la fin de la Conférence (A/CONF.130/27).

Aujourd'hui, alors que la Conférence est terminée, le plus difficile nous attend : la mise en oeuvre pratique de son programme d'action. Cette tâche serait grandement facilitée par l'examen, au Conseil de sécurité des Nations Unies, des liens complexes existant entre les problèmes du désarmement et ceux du développement. En outre, la création d'un fonds international du "désarmement au service du développement" témoignerait de la volonté des Etats de faire en sorte que leur politique reflète la relation universellement reconnue entre le désarmement et le développement.

M. INZKO (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Trente-trois ans exactement se sont écoulés depuis 1954, date des premières propositions tendant à ce qu'un accord sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires soit examiné séparément. Les retombées radioactives dangereuses provenant des essais, notamment de ceux effectués dans l'atmosphère depuis les années 50, ont engendré une préoccupation de plus en plus grande au fur et à mesure que le monde apprenait la prolifération des nuclides radioactifs de strontium, de caesium et d'iode. En même temps, le monde prenait connaissance des conséquences néfastes et du mécanisme par lequel ces substances passaient dans le corps de l'homme, notamment l'alimentation - par exemple, par le lait des vaches nourries d'herbe contaminée par les pluies radioactives.

A cet égard, en avril 1954, dans une lettre adressée au Secrétaire général, le Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru, demandait un accord de statu quo visant à mettre fin aux explosions d'armes nucléaires en tant que première mesure vers la cessation de la fabrication et du stockage de telles armes.

Un certain nombre d'autres propositions importantes ont suivi, mais ce n'est qu'en 1958 que des événements importants touchant la position des puissances nucléaires se sont produits.

En fait, cette année-là, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique ont successivement suspendu leurs essais nucléaires. Ces trois puissances ont maintenu cette interdiction pendant presque trois ans, jusqu'en septembre 1961,

M. Inzko (Autriche)

lorsque l'Union soviétique a procédé à un nouvel essai, exemple qu'ont suivi les Etats-Unis deux semaines plus tard.

De l'avis de la délégation autrichienne, cette interdiction nucléaire volontaire revêtait une importance particulière, parce que cet acte non seulement était le tout premier dans son genre mais aussi parce qu'il démontrait que l'interdiction des essais était possible et pouvait se faire si les parties intéressées manifestaient la bonne volonté nécessaire.

Cependant, en raison de la reprise des essais nucléaires en 1961, on a dû avancer de nouvelles propositions, entreprendre de nouveaux efforts et rechercher de nouvelles solutions pour trouver un accord mutuellement acceptable. Nul ne songerait à nier que ces efforts portent sur l'une des questions les plus importantes qui soient et que seule la ferme volonté politique des Etats concernés permettra de surmonter les obstacles que pose cette situation.

Conscients que nous sommes de cette situation, nous sommes très heureux d'apprendre que les Ministres des affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique vont se réunir à nouveau. Nous nous en réjouissons et espérons que les efforts tentés en faveur de la coopération internationale, du renforcement de la sécurité internationale et de la promotion de la paix et de la stabilité s'en trouveront stimulés. Dans un esprit de confiance accru, les chances de parvenir à des accords négociés non seulement sur les forces de portée intermédiaire mais aussi, nous l'espérons, dans un contexte de désarmement plus vaste, devraient être consolidées, et les négociations sur des mesures efficaces concernant la cessation de la course aux armes nucléaires et le désarmement nucléaire auront une nouvelle chance d'aboutir.

Compte tenu de ces considérations, il devrait être possible également de surmonter les obstacles qui s'opposent à la conclusion du traité d'interdiction complète des essais. Les négociations sur un tel traité devraient commencer au plus tôt conformément au préambule du TNP. Vouloir mettre fin à tout jamais aux explosions expérimentales d'armes nucléaires nous semble être la conséquence logique découlant de la notion de sécurité internationale qui inclut l'élimination de toutes les armes nucléaires et de leurs vecteurs des arsenaux nucléaires.

Il est largement reconnu qu'il n'existe pas d'obstacle technique insurmontable à la conclusion d'un traité interdisant les essais nucléaires dans tous les milieux. Les experts de nombreux pays ont développé de vastes connaissances qui sont à la disposition de la communauté internationale, afin que la question technique de la vérification puisse être résolue de façon politiquement acceptable.

M. Inzko (Autriche)

Nous espérons que la Conférence du désarmement accordera, au plus tôt, toute l'attention voulue à l'examen détaillé des questions en jeu s'agissant de l'élaboration d'un accord sur l'interdiction complète des essais. Un tel projet d'accord constituerait la base d'un appel universel adressé aux membres de la communauté internationale pour qu'ils souscrivent à ce concept fondamental du désarmement.

Il est vrai que la cessation des essais n'entraînera pas automatiquement une réduction des armes nucléaires et que les perspectives de négociations sur de telles réductions auront un impact sur les négociations touchant l'interdiction des essais. Mais s'il fallait attendre d'avoir enregistré des progrès dans un domaine du désarmement pour tenter d'en réaliser dans d'autres, toutes les négociations seraient dans l'impasse.

Le fait que, pendant plus de 30 ans, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur un traité interdisant tous les essais nucléaires préoccupe profondément l'Autriche. La nécessité de conclure un tel traité ressort de plus en plus à l'évidence. Depuis la seconde guerre mondiale, nous avons assisté à plus de 1 500 explosions nucléaires expérimentales. C'est pourquoi l'Autriche a souligné, à plusieurs reprises, que toute réduction ou interdiction des essais nucléaires devrait être appuyée par la communauté des nations. En conséquence, ma délégation s'est félicitée du moratoire annoncé par l'Union soviétique en août 1985, puis de ses prolongations. Malheureusement, ce moratoire a expiré en février dernier. Il est regrettable qu'on n'ait pas saisi cette occasion, alors qu'il était encore en vigueur, pour réaliser des progrès substantiels vers une interdiction mondiale des essais.

Si nous comparons les sept premiers mois de cette année avec la même période de 1986, nous constatons que les explosions nucléaires expérimentales sont passées de 12 à 27. Cet accroissement considérable devrait nous rappeler qu'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires doit recevoir la plus haute priorité dans l'ordre du jour du désarmement.

A cet égard, je voudrais une fois de plus me référer à l'appel public lancé par le Gouvernement autrichien, le 3 février 1987, aux Gouvernements de l'Union soviétique et des Etats-Unis. Dans son appel, le Gouvernement autrichien se déclarait convaincu que le lancement immédiat de négociations et la conclusion, dans les plus brefs délais, d'un traité sur l'interdiction complète des essais représenteraient une mesure significative pour enrayer la course aux armes

M. Inzko (Autriche)

nucléaires. Le Gouvernement autrichien demandait aux gouvernements des deux superpuissances de renoncer, en attendant la conclusion d'un tel traité, à tous nouveaux essais nucléaires.

D'un autre côté, plus positif, un survol de l'histoire nous montre qu'au cours des 30 dernières années, une certaine évolution s'est produite, tant dans le contexte de la Conférence du désarmement qu'en dehors de celle-ci.

Cette évolution ainsi que le climat politique actuellement favorable permettront aux Etats-Unis et à l'Union soviétique de reprendre les négociations au début de novembre 1987.

Cet échange de vues entre les experts des deux gouvernements aboutira, nous l'espérons, à la ratification des deux accords d'interdiction partielle des essais de 1974 et 1976. L'Autriche se félicite de l'entrée en vigueur de ces accords, mais il ne faudrait pas pour autant que nous relâchions nos efforts vers la conclusion, dès que possible, d'un traité d'interdiction complète des essais.

M. Inzko (Autriche)

Nous devrions considérer avec le même optimisme l'accord conclu entre l'Académie des sciences soviétique et un groupe de scientifiques américains sur la coopération scientifique, en vue de rendre faisable la vérification des essais nucléaires. On peut y voir un premier pas vers l'acquisition de connaissances nécessaires pour surveiller les essais nucléaires de façon fiable. A cet égard, je voudrais également rappeler l'offre faite par les six chefs d'Etat ou de gouvernement de créer des stations de surveillance temporaires aux Etats-Unis, en Union soviétique et sur leurs territoires respectifs, tel que le stipule la Déclaration de Mexico adoptée à Ixtapa le 7 août 1986.

L'Autriche se félicite de ces initiatives car elle considère que l'accord sur un traité d'interdiction totale des essais est essentiel pour réduire le danger nucléaire. L'Autriche a donc, dans le cadre des Nations Unies, toujours appuyé ou parrainé les résolutions pertinentes des Nations Unies. En outre, elle appuie pleinement la conception décrite dans l'Initiative des cinq continents et a participé activement aux travaux du Comité spécial des experts sismiques de la Conférence du désarmement.

En conclusion, qu'il me soit permis de formuler l'espoir de la délégation autrichienne de voir les négociations imminentes entre les deux superpuissances aboutir à des résultats concrets et à des accords durables. Toutefois, tout accord conclu ne devrait pas seulement aboutir à un moratoire ou à un meilleur système de surveillance des essais, à un meilleur système d'information préalable ou à des essais à des niveaux plus bas. Ce ne sont là que des objectifs intermédiaires et des mesures utiles. L'objectif ultime devrait être, de l'avis de la délégation autrichienne, une interdiction totale de tous les essais nucléaires dans tous les Etats, par tous les milieux et à tout jamais.

M. NAZARKIN (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : La délégation soviétique a déjà eu l'occasion de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence et de féliciter également les Vice-Présidents et le Rapporteur de leur élection à leurs fonctions. J'aimerais, en mon nom personnel, vous souhaiter, ainsi qu'à votre Bureau, de nouveaux succès à cette étape importante des travaux de la Commission au moment où nous allons adopter les projets de résolution.

M. Nazarkin (URSS)

Aujourd'hui, la délégation de l'Union soviétique a l'intention d'aborder la question de l'interdiction des armes chimiques et bactériologiques, qui fait l'objet du point 61 de l'ordre du jour. Les représentants d'autres délégations se sont fréquemment adressés à moi et à mes collègues pour nous poser la question suivante : Comment expliquez-vous que l'Union soviétique a mené une action aussi résolue en faveur de la conclusion rapide d'une convention sur l'interdiction totale et la destruction des armes chimiques? J'aimerais commencer mon intervention en répondant à cette question.

Les efforts que nous consentons n'ont pas pour seul objectif l'interdiction des armes chimiques. Nous menons cette politique de façon planifiée et logique en vue de résoudre d'autres problèmes relatifs à la limitation des armements et au désarmement. Quant à la question "Pourquoi", je répondrai que, selon nous, le désarmement est au coeur même d'un système global de sécurité internationale qui ne peut devenir une réalité que si tous les moyens de destruction massive, y compris les armes chimiques, sont détruits. L'Union soviétique souhaite que l'on s'attelle à la tâche proposée, le 16 janvier 1986, par le Secrétaire général Gorbatchev, qui consiste à libérer l'humanité de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes chimiques d'ici à l'an 2000. La conclusion de la convention sur l'interdiction de ces armes, outre les négociations américano-soviétiques sur le désarmement, permettrait de progresser sur la voie du désarmement et de la détente.

La conclusion rapide de cette convention internationale sur les armes chimiques est, selon nous, l'un des objectifs prioritaires des efforts tentés dans le domaine du désarmement. Lors des négociations multilatérales, il a été admis à juste titre qu'un accord sur une interdiction globale des armes chimiques serait l'orientation la plus riche de promesses et la communauté internationale est actuellement proche de l'objectif souhaité.

Dans nos contacts bilatéraux avec les Etats-Unis, nous avons également été guidés par l'intérêt que nous portons à la conclusion rapide de la convention en question. Comme la délégation de l'Union soviétique l'a déjà mentionné, nous avons présenté plusieurs nouvelles propositions au niveau bilatéral, notamment sur l'échange bilatéral de données, soumises à une vérification appropriée, entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur les arsenaux chimiques militaires avant la signature de la convention. La discussion s'est poursuivie à Moscou au cours des entretiens des 22 et 23 octobre.

M. Nazarkin (URSS)

Dans l'ensemble, ces discussions se sont révélées utiles. Au cours de ces discussions, on a constaté l'identité ou le rapprochement des positions de l'Union soviétique et des Etats-Unis sur des problèmes tels que l'échange bilatéral de données concernant les armes chimiques et les installations qui les fabriquent, les inspections sur mise en demeure, et sur l'ouverture en ce qui concerne les armes chimiques et la non-prolifération des armes chimiques. Les deux parties sont convenues des problèmes qui devraient retenir leur attention à l'avenir. Par ailleurs, nous n'avons pas accepté les arguments de la partie américaine en faveur de la fabrication d'armes binaires sous prétexte de garantir de façon adéquate ses intérêts de sécurité nationale. Je parlerai plus tard de la façon dont nous apprécions ces plans.

La conclusion de la convention qui couronnerait la tâche ardue de près de 20 années, serait un jalon important de l'histoire. Elle aurait des incidences positives non seulement du point de vue militaire mais aussi dans tous les domaines de la sécurité internationale globale.

Premièrement, le fait même de conclure cette convention démontrera que les Etats ont un sens élevé des responsabilités et le désir de résoudre les problèmes relatifs à la sécurité non pas par des moyens militaires, grâce à l'accumulation d'armes de destruction massive, mais par des moyens politiques grâce à des accords de désarmement. Cette convention réaffirmerait également la capacité qu'ont les Etats d'assumer des obligations concrètes dans le domaine militaire et de choisir délibérément la modération et la retenue.

Deuxièmement, la convention serait une mesure marquante dans le sens de la démocratisation des relations internationales et l'affirmation d'une véritable égalité entre les Etats; ainsi la distinction entre les pays qui possèdent des armes chimiques et ceux qui n'en possèdent pas serait par conséquent dépassée. Cela contribuerait à renforcer le sens de la responsabilité universelle, l'intégrité du monde et l'indivisibilité de la sécurité internationale.

Troisièmement, l'élaboration de la convention confirmerait l'efficacité d'une approche multilatérale dans les questions du désarmement et les perspectives d'efforts internationalisés en vue de libérer le monde des armes de destruction massive, et d'inaugurer un monde non violent. Cela renforcerait le prestige de la Conférence du désarmement de Genève en tant qu'organe de négociation. La convention servirait de modèle aux accords ultérieurs sur d'autres problèmes qui sont à l'ordre du jour de la Conférence.

M. Nazarkin (URSS)

De nombreux participants aux débats à la Première Commission ont fait observer que des progrès ont été réalisés dernièrement dans les négociations sur l'interdiction des armes chimiques, qui se déroulent dans le cadre de la Conférence du désarmement. Je veux parler notamment de la déclaration faite hier par le Président du Comité spécial sur les armes chimiques, l'Ambassadeur Ekéus, qui a dit :

"A la fin de la session de cette année de la Conférence du désarmement, nous sommes en mesure d'affirmer que la convention a cessé d'être un objectif lointain pour devenir une réelle possibilité." (A/C.1/42/PV.21, p. 18/20)

Nous estimons également que ces négociations sont aujourd'hui dans leur phase finale. En principe, les questions de la prochaine convention sont résolues, surtout le problème du contrôle. C'est le résultat de l'intensification des négociations de ces 18, 24 derniers mois.

A la suite de la déclaration faite par M. S. Gorbatchev, le 15 janvier 1986, dans laquelle il a accordé une attention toute particulière au désarmement chimique, l'URSS a présenté une série d'initiatives importantes sur des questions clefs dont sont saisis les négociateurs à Genève. L'année dernière, la délégation soviétique a avancé une proposition détaillée sur l'élimination des installations de production d'armes chimiques et sur un contrôle international strict de la non-production d'armes chimiques dans l'industrie chimique. Cette année nous avons proposé à la table des négociations la déclaration des stocks d'armes chimiques, le contrôle de l'élimination complète de ces stocks et la vérification par mise en demeure.

Dans ces propositions, nous avons tenu compte de manière objective du déroulement des négociations et des positions des autres négociateurs. En d'autres termes, c'est la manière dont se traduit la nouvelle pensée politique dans les négociations : elle se fonde sur la cohérence entre les paroles et les actes, la cohérence des déclarations politiques et des positions lors des négociations.

Le projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques, qui reflète les dispositions arrêtées - c'est la majorité - ainsi que les questions en suspens a été élaboré grâce à des efforts collectifs. Au cours de la session de la Conférence du désarmement de 1987, le projet s'est enrichi de dispositions sur les

M. Nazarkin (URSS)

déclarations des stocks d'armes chimiques et leur contrôle jusqu'à leur destruction complète, sur le contrôle de l'élimination des installations de production d'armes chimiques, sur la garantie que les armes chimiques ne seront pas reconstituées, sur le système des organismes dont la création est prévue dans le cadre de la convention.

Pour la première fois, on a pu élaborer des dispositions de la convention sur les inspections par mise en demeure. C'est certainement le résultat le plus important de cette session de la Conférence et il permet d'espérer l'intensification des négociations sur tous les problèmes, notamment ceux concernant le contrôle international. L'Union soviétique continuera d'exiger que soit donnée force juridique au principe des inspections obligatoires par mise en demeure, sans que les Etats puissent s'y soustraire. Un tel système devra se fonder sur des droits et des devoirs égaux pour toutes les parties à la convention et sur des procédures rapides, souples, et efficaces permettant de procéder à ces inspections.

En ce qui concerne d'autres éléments du mécanisme de contrôle pour la convention, l'Union soviétique est également convaincue de la nécessité de créer un système très strict et fiable de contrôle international. Dès aujourd'hui, les négociateurs sont conscients que la prochaine convention sera un événement sans précédent dans l'histoire du désarmement quant à la portée et quant à l'importance des inspections mutuelles et du contrôle des obligations. Cette prise de conscience correspond à la nécessité d'éliminer les armes chimiques des arsenaux militaires.

Il faudrait créer, dans le cadre de la convention, des organes qui assurent son efficacité. L'ensemble de ces organes constitueraient en fait le mécanisme international. Nous appuyons l'idée que, dès la mise en oeuvre de la convention, les parties à cette convention aient à leur disposition une institution efficace et faisant autorité qui réglerait le processus du désarmement chimique. Pour préparer l'entrée en vigueur effective de la convention, il faut créer une commission obligatoire composée de représentants des Etats signataires de la convention.

Bien entendu, tout un ensemble de problèmes ne sont pas résolus au cours des négociations. Il faut intensifier les travaux pour formuler de façon définitive les dispositions qui ont été acceptées en principe. Cependant, nous n'avons pas l'intention d'insister sur les obstacles qui restent sur la voie d'un accord. Nous

M. Nazarkin (URSS)

sommes convaincus qu'ils seront surmontés si les négociateurs ont la réelle volonté de conclure le plus rapidement possible une convention. Le facteur temps acquiert une importance sans cesse croissante, surtout depuis que les négociations se déroulent dans le contexte d'un développement rapide de la chimie et de la technique chimique. Nous avons la chance de pouvoir libérer l'humanité de la menace chimique et nous ne devons pas la laisser passer.

Compte tenu de son évaluation de ce facteur temps, l'Union soviétique a pris un certain nombre de décisions importantes et les met en oeuvre actuellement. Nous avons arrêté la production d'armes chimiques et nous accélérons la construction, à partir de solutions techniques nationales uniques, d'une installation de destruction des stocks dans la ville de Chapaevsk. Cela prouve de manière tangible notre volonté d'éliminer ces armes des arsenaux militaires.

La délégation soviétique estime qu'il serait très utile, pour le succès des négociations, que l'Assemblée générale, à la présente session, se prononce pour l'achèvement le plus rapide d'une convention sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques.

Les mesures propres à accroître la confiance font maintenant partie intégrante des efforts déployés pour parvenir à un désarmement véritable. Dans les normes d'ouverture et de transparence que l'on élabore actuellement, nous voyons également les prémices d'une organisation raisonnable, responsable et rationnelle des affaires internationales. Cela concerne aussi le désarmement chimique. L'Union soviétique adhère également à ce principe : davantage de désarmement et davantage de confiance. Le fait que les négociations sont maintenant dans leur phase finale permet d'adopter des mesures pour renforcer la confiance et réaffirmer la transparence. Nous espérons que la course aux armements fera place à l'émulation dans le domaine des mesures propres à accroître la confiance. Nous estimons que ces mesures sont importantes pour accélérer la conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Comme on le sait, en Union soviétique, nous avons procédé récemment à l'installation militaire de Chikhany, à une démonstration des armes que nous possédons et de notre technique de destruction des armes chimiques, en recourant à une installation mobile. Quarante-cinq délégations étrangères ont assisté à cette démonstration ainsi que des représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les mass media. Au total, 136 hôtes étrangers se sont rendus à Chikhany.

M. Nazarkin (URSS)

Nous avons mis au banc d'essai 19 spécimens de munitions chimiques de l'Union soviétique, dont 10 spécimens de munitions pour canons et fusées, deux ogives pour missiles tactiques, six bombes aériennes et du matériel de pulvérisation, et une grenade chimique. Nous avons fourni des renseignements précis sur chaque spécimen en ce qui concerne ses caractéristiques fondamentales et son utilisation au combat. Nous avons également fourni des renseignements sur tous les types d'agents toxiques que possède l'armée soviétique, à savoir un mélange de gaz moutarde et de lewisite, du lewisite visqueux, du sarin, du soman visqueux, du VX, des VX et CS visqueux.

Nous avons également expliqué que les spécimens de munitions présentés donnaient un tableau d'ensemble de l'arsenal de guerre chimique soviétique. Les responsables des installations militaires de Chikhany ont fourni un rapport sur la méthodologie employée dans notre pays, car l'élaboration de méthodes pour déterminer le degré de toxicité de nouveaux composants chimiques afin de les soumettre à un régime ou un autre de vérification prévu dans la convention est une des questions les plus complexes.

Nous avons fait la démonstration d'un complexe mobile de destruction des armes chimiques et de techniques actuelles de destruction d'un type de munitions chimiques, une bombe aérienne de 250 kilos munie d'une charge de sarin. Les participants à la démonstration ont pu voir la zone de contrôle et de protection, les zones techniques et résidentielles, et visiter le banc d'essai des installations de Chikhany. Au cours de cette démonstration, l'usage d'appareils photographiques, de matériels de vidéo ou d'enregistrement a été tout à fait libre. La démonstration de Chikhany témoigne d'une nouvelle approche, en Union soviétique, à l'égard des questions de transparence. Nous avons agi de la sorte, soucieux que nous sommes de parvenir à une interdiction rapide, complète, efficace et vérifiable des armes chimiques et de susciter une atmosphère de plus grande confiance.

La partie soviétique a été la première à procéder à une démonstration multilatérale de ce genre de son stock actuel de munitions chimiques typiques. C'est ainsi que les participants à la démonstration de Chikhany ont reçu des renseignements essentiels, notamment sur nos armes chimiques. A la conférence de presse qui a eu lieu à Moscou, le 5 octobre dernier, le Commandant des forces chimiques du Ministère de la défense de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Colonel-Général V. K. Pikalov, et son adjoint, le

M. Nazarkin (URSS)

Lieutenant-Général A. L. Kuntsevich, ont fourni d'autres renseignements. Ils ont expliqué, entre autres, qu'à Chikhany, tous les agents de guerre chimique et tous les types de munitions dont dispose l'Union soviétique ont fait l'objet d'une démonstration à l'exception de types modifiés de munitions équipés des agents toxiques démontrés. Par exemple, des obus de 122 mm à sarin ont été présentés, alors que des obus du même type à gaz moutarde ne l'ont pas été et que d'autres munitions équipées de cet agent toxique l'ont été. Cela n'avait évidemment pas pour intention de dissimuler quoi que ce soit mais d'éviter la répétition en décrivant chaque type de munition et chaque type d'agent toxique.

Après leur visite à Chikhany, de nombreux représentants nous ont envoyé des lettres, dans lesquelles ils soulignaient la grande valeur de cette visite du point de vue du renforcement de la confiance et des progrès dans les pourparlers. Je saisis cette occasion pour les remercier tous pour leur appréciation favorable de notre action.

L'Union soviétique souhaite que l'on prenne de plus en plus de mesures propres à renforcer la confiance dans l'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Nous avons accepté l'invitation des Etats-Unis de visiter une usine de destruction des armes chimiques à Tooele, Utah. D'autres arrangements sont également prévus, notamment une visite d'experts soviétiques à Munster, en République fédérale d'Allemagne, et éventuellement à Porton Down, au Royaume-Uni. Par la suite, nous inviterons des experts à se rendre en Union soviétique et à visiter une usine de destruction des armes chimiques, actuellement en construction, à proximité de la ville de Chapaevsk.

Nous estimons qu'il serait utile que l'Assemblée générale demande à tous les Etats de prendre de nouvelles mesures pour renforcer la confiance et promouvoir la transparence en ce qui concerne les armes chimiques. Il est important que ce processus se développe et devienne multilatéral. Il faut en particulier que les Etats disent s'ils ont ou non des stocks d'armes chimiques dans leur territoire ou sous leur juridiction ou contrôle.

Il est de l'intérêt de tous les Etats que soient prises des mesures visant à renforcer le régime du Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre d'armes chimiques et bactériologiques. Afin de faire la preuve de sa détermination d'utiliser les bons offices du Secrétaire général pour étudier les cas d'utilisation d'armes bactériologiques, la délégation soviétique

M. Nazarkin (URSS)

s'est déjà dit prête à y recourir pour examiner les cas d'utilisation d'armes chimiques.

L'Union soviétique est favorable au renforcement des lois régissant les armes chimiques, notamment du mécanisme de vérification de la Convention. Les résultats de la deuxième Conférence de 1986 d'examen du statut de la Convention et de la réunion de 1987 d'experts scientifiques et techniques - qui ont débouché sur des accords importants concernant des mesures spécifiques de renforcement de la confiance en vue d'accroître l'efficacité de la Convention et d'intensifier la coopération internationale dans les utilisations pacifiques des sciences biologiques - méritent d'être salués. Le Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui a débattu des résultats auxquels sont parvenus ces deux organismes internationaux, a ordonné aux ministres soviétiques compétents et à des organismes de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour veiller au respect inconditionnel et scrupuleux des accords auxquels on est parvenu. Conformément à l'emploi du temps établi, l'Union soviétique a communiqué des renseignements précieux au Département du désarmement du Secrétariat des Nations Unies. L'Union soviétique honorerá strictement les recommandations des signataires de la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques.

La proclamation des diverses régions du monde comme zones dans lesquelles le déploiement, l'essai, la fabrication, l'acquisition et le stockage d'armes chimiques seraient interdites, constituerait une mesure intermédiaire importante vers l'élimination globale des armes chimiques. L'Union soviétique réitère son appui aux initiatives de la République démocratique allemande et de la Tchécoslovaquie, ainsi que de la Bulgarie et de la Roumanie, de créer de telles zones en Europe centrale et dans les Balkans.

Tout en développant la confiance, nous devons en même temps nous abstenir de ce qu'on pourrait appeler des "mesures de méfiance". Ces "mesures" comprennent, au premier chef, des programmes de mise au point d'une nouvelle génération d'armes chimiques : les armes binaires. Qu'est-ce qui incite des Etats, qui participent aux entretiens sur l'interdiction des armes chimiques, à mettre au point ce nouveau type d'armes chimiques? Ils prétendent qu'il leur faut garantir leur sécurité pendant la période d'élaboration de la convention - et ces Etats sont plutôt pessimistes quant aux perspectives de conclure cette convention - et ensuite, pendant la période nécessaire pour détruire les stocks existants.

M. Nazarkin (URSS)

D'après nous, ces arguments sont sans valeur. Nous sommes convaincus que la sécurité devrait être renforcée par une réduction des niveaux d'armements. En fait, seule cette logique permet d'aboutir à des accords sur des mesures réelles de désarmement, y compris celles qui concernent les armes chimiques. Voilà pourquoi il ne nous est pas possible d'accepter encore la fabrication, la modernisation et la prolifération des armes chimiques, car après la conclusion de la convention sur l'interdiction de celles-ci, ce serait vraiment fausser l'essence même de la convention.

Il est évident que le début de la fabrication de la nouvelle génération d'armes chimiques aujourd'hui, alors que se poursuivent des négociations sur leur complète interdiction, y compris les anciennes et nouvelles modifications, serait une mesure de méfiance qui mettrait en cause la sincérité et les intentions de ceux-là mêmes qui, tout en négociant sur l'interdiction des armes chimiques, renouvellent leur fabrication en introduisant un type d'armes encore plus perfectionnées.

Quant aux allégations affirmant que l'Union soviétique dispose du plus grand arsenal d'armes chimiques, elles ne correspondent pas à la réalité. J'aimerais, à ce sujet, évoquer la déclaration du Général Pikalov à la conférence de presse qui s'est tenue à Moscou le 5 octobre de cette année, dans laquelle le général a fourni des chiffres qui attestent de la parité avec les Etats-Unis en ce qui concerne les armes chimiques.

J'ai déjà, au cours des entretiens, fait connaître le point de vue de l'Union soviétique sur cet état de choses. Je voudrais ajouter que le plus grand obstacle susceptible de retarder le cours des négociations vient de la tendance de certains Etats à gagner du temps pour pouvoir créer des armes binaires.

En ce qui concerne l'argument sur la garantie de la sécurité lors de la période de destruction des stocks, je voudrais rappeler que d'après les dispositions arrêtées de façon provisoire, tous les stocks d'armes chimiques existants devraient être placés sous contrôle international, 30 jours au plus tard après l'entrée en vigueur de la convention. En d'autres termes, ces stocks devraient être retirés des arsenaux des Etats qui les possèdent et placés, en quelque sorte, "sous saisie internationale". Et si l'on veut réellement éviter de

M. Nazarkin (URSS)

nuire à la sécurité des Etats, il faut éviter que la convention permette la fabrication des armes chimiques, et assurer l'efficacité maximale de celle-ci immédiatement après son entrée en vigueur.

Nous estimons que cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies a le droit de demander aux Etats de ne pas adopter de mesures qui pourraient entraver l'aboutissement des négociations.

Il n'est pas douteux qu'il y a encore des questions qui devront être étudiées et résolues au cours de ces négociations. Parmi celles-ci il faut citer celle de la destruction des armes chimiques, qui assurerait un arrêt de la fabrication par les industries commerciales, celle aussi de la structure et de la composition des organes de la convention, et finalement l'élaboration des dispositions concernant les inspections sur mise en demeure. Nous sommes convaincus que les efforts multilatéraux des participants aux négociations produiront aussi des résultats positifs dans ces domaines.

Au cours des travaux sur la convention qui reprendront, à Genève, dans moins d'un mois, du 23 au 27 novembre, le Président du Comité ad hoc aura des consultations avec les délégations présentes, y compris la nôtre, bien entendu. Des consultations à composition non limitée se tiendront du 30 novembre au 16 décembre, et une session du Comité ad hoc se tiendra du 12 au 29 janvier 1988. Ainsi quelques réunions prendront place avant la session de la Conférence du désarmement de 1988.

Nous estimons que la question du président et du mandat du Comité ad hoc pour 1988 doit être arrêtée d'avance pour éviter toute perte de temps. A notre avis, le mandat du Comité ad hoc devrait permettre d'achever le projet de convention, y compris sa rédaction définitive.

Toujours sur les travaux liés à la convention de 1988, il faut, pour ne pas perdre de temps, penser dès maintenant à établir un calendrier des négociations aussi chargé que possible. Compte tenu d'autres mesures importantes dans le domaine du désarmement, prévues pour l'année prochaine, l'intensification des négociations sur l'interdiction des armes chimiques exigera de nouveaux efforts de la part des participants. Nous invitons ceux-ci à le faire car il ne faut pas perdre de temps.

M. Nazarkin (URSS)

L'Union soviétique est convaincue qu'il existe des solutions de rechange aux préparatifs militaires. La chimie n'est pas une exception à cet égard. Le niveau actuel de la chimie et de la technique chimique permet de résoudre avec succès de nombreux problèmes et nous aide ainsi à assurer une vie convenable sur la Terre. La convention sur l'interdiction des armes chimiques devrait ouvrir de nouvelles perspectives au développement de la coopération des Etats dans l'application des réalisations de la chimie au service du progrès. Des propositions intéressantes à cet égard ont déjà été déposées à Genève. L'Union soviétique préconise une large coopération internationale dans l'utilisation pacifique des sciences chimiques et biologiques et l'élaboration des programmes respectifs.

Etant donné que les négociations sur l'interdiction des armes chimiques entrent dans leur phase finale, il serait souhaitable que l'Assemblée générale, au cours de cette session, adopte une résolution par consensus sur la question de l'interdiction des armes chimiques, dans le but d'en appeler aux Etats pour qu'ils favorisent par tous les moyens la promotion rapide de l'interdiction et de l'élimination des armes chimiques et de la base industrielle de leur fabrication. L'adoption par consensus à l'Assemblée générale d'une telle résolution montrerait que l'on comprend maintenant que les négociations sont à présent à un stade crucial et donnerait une forte impulsion vers sa réalisation.

Les nombreuses années d'efforts qu'a nécessité la préparation d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques nous ont rapprochés du succès final et les espoirs qu'il suscite sont les éléments essentiels des efforts déployés par la communauté internationale pour assurer la paix et la sécurité de l'humanité tout entière. Dans le dialogue sur une nouvelle organisation des relations entre les Etats, l'Assemblée générale des Nations Unies doit se prononcer avec force pour un monde sûr pour lequel l'élaboration de la convention sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques est de toute première importance.

Le PRESIDENT : Lors de la présente session, la Première Commission aura de nouveau à faire face à la présentation d'un nombre important de projets de résolution, en dépit des sérieux efforts fournis par tous ses membres. La Commission devra donc examiner un total de 76 projets de résolution et deux projets de décision au titre de divers points de l'ordre du jour relatifs au désarmement.

J'aimerais informer les membres que 38 projets de résolution ont déjà été distribués sous forme de documents ce matin, et que 12 autres projets de résolution seront distribués à la Commission dans le courant de la journée. Le Secrétariat fera tout son possible pour distribuer à la Commission demain, 29 octobre 1987, les autres projets de résolution.

J'aimerais, au nom de la Commission, exprimer toute notre appréciation au Secrétariat et au personnel du Service du contrôle des documents, qui ont fait preuve de tant de dévouement et de diligence dans la correction et dans la distribution de tous ces projets de résolution.

Comme je l'ai indiqué dans une de mes précédentes interventions, j'ai l'intention de suivre la pratique de ces dernières années consistant à regrouper les projets de résolution de façon que le travail de la Commission puisse se poursuivre d'une façon beaucoup plus efficace et plus systématique à ce stade de l'examen de ces projets et pour la prise de décision à leur sujet.

Dans le courant de la semaine, le Bureau de la Première Commission se penchera sur ces projets de résolution afin de regrouper tous les projets de façon appropriée. Je pense ainsi pouvoir fournir aux membres de la Commission des suggestions concernant l'organisation des premiers jours de la prochaine phase des travaux de la Commission. Ainsi, et d'ici au début de la semaine prochaine, je pense que nous pourrions formuler des propositions concrètes à ce sujet.

La séance est levée à 11 h 30.